

—On se souviendra que la Chambre a déjà consenti des crédits provisoires représentant le sixième de tous les postes des budgets principal et supplémentaires des dépenses, pour l'année financière en cours, ainsi que le douzième de certains autres crédits visant des services de nature saisonnière ou se rapportant à la session, tels qu'ils sont énumérés dans l'annexe à la loi. Les montants alors votés seront à peu près épuisés à la fin du mois; je crois comprendre qu'il y aura demain sanction royale, après quoi le Sénat se propose de s'ajourner pour deux semaines. J'ai donc demandé au chef de l'opposition (M. Bracken) et aux chefs des autres groupes s'ils consentiraient à adopter dès aujourd'hui d'autres crédits provisoires (un douzième supplémentaire pour la plupart des crédits), ainsi que le montant intégral de deux postes spéciaux des crédits du ministère de l'Agriculture. Il s'agit d'abord du crédit n° 485, de \$2,030,500 en couverture de subventions sur le lait destiné à la fabrication du beurre et du fromage et à la concentration. Bien que ces subventions dussent cesser fin avril, elles sont en voie d'acquiescement et devraient être versées d'ici quelques jours. Il y a ensuite un crédit de six millions, figurant aux crédits supplémentaires extraordinaires, en couverture de la subvention sur les céréales de provende.

En adoptant ce bill, les honorables députés n'infirmont aucunement leur droit de débattre ou de critiquer n'importe quel poste des crédits,—y compris les deux que je viens de mentionner,—que nous aurons périodiquement l'occasion de discuter durant la session. Ils peuvent, comme de coutume, compter que l'adoption de cette mesure ne restreindra en rien ces droits et privilèges.

M. BRACKEN: L'opposition officielle agréée la mesure que propose le ministre des Finances. Nous lui savons gré de promettre que tout crédit visé par cette mesure pourra ultérieurement faire l'objet d'une discussion.

L'hon. M. ABBOTT: Je le promets formellement, monsieur le président.

M. COLDWELL: Et les deux crédits du ministère de l'Agriculture? Je suppose que nous aurons aussi l'occasion de les discuter.

L'hon. M. ABBOTT: Oui.

M. COLDWELL: Peut-être le ministre nous permettra-t-il d'y revenir sous la rubrique Administration.

Le très hon. M. GARDINER: Après avoir consulté le ministre des Finances j'ai promis de permettre la discussion. Si la Chambre y consent, je ferai appeler le crédit sur l'organisation du marché.

M. CHURCH: Monsieur le président, le principe dont s'inspire la résolution nous engage sur un terrain dangereux. C'est beaucoup, 101 millions de dollars, et il s'agit de deniers publics. Les affectations que comporte le budget ordinaire et supplémentaire des dépenses sont considérables et nous en avons approuvé de semblables avant Pâques, sans sourciller. Celles-ci se chiffrent par 101 millions de dollars. Le Gouvernement se proposait de procéder autrement à la dernière session, la deuxième depuis la fin des hostilités. La présente session est à son soixante-septième jour, le budget des dépenses n'a pas encore été discuté, et les huit douzièmes des crédits sont dépensés. La chose se répète de mois en mois.

A la fin de mars dernier nous avons adopté en vitesse le budget supplémentaire des dépenses avant Pâques; il nous est impossible de diminuer les crédits d'un seul dollar, et toute enquête devient futile lorsque les fonds sont déjà épuisés. On se plaint de l'affectation peu judicieuse de sommes considérables. Le Parlement devrait assurément reprendre son autorité sur les dépenses. Le montant cette fois est presque le quadruple du total des dépenses administratives pour toute l'année 1896. Nous approuvons en un clin d'œil un crédit non prévu de plus de 101 millions de dollars. Est-ce un bon principe d'affaires, de la part du Parlement?

Rappelons-nous que cette sorte de dépense par le Gouvernement sans le consentement de la haute cour du Parlement équivaut à la taxation sans la représentation, ce qu'ont précisément combattu les colonies américaines lorsqu'elles ont jeté le thé dans le port de Boston et se sont séparées ensuite de la mère patrie. Si c'est là le gouvernement responsable que pratique le parti libéral,—ce parti doit tenir un congrès où il sera question pendant des heures du gouvernement responsable,—vaut autant admettre que ce mode de gouvernement n'existe plus au pays.

(Rapport est fait de la résolution, qui est lue pour la deuxième fois et adoptée.)

VOIES ET MOYENS

LOI DE FINANCES

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Macdonald (Brantford).)

L'hon. M. ABBOTT propose:

Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier